

Alexandre SANTONI

Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 1^{ER} AOÛT 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Mme Monique Raymonde Danielle **BLANC**, Employée, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Bocca dell'Oro.
Née à MARSEILLE (13000) le 2 février 1962.

M. Jean Claude **BLANC**, Sans profession, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Bocca dell'Oro.
Né à MARSEILLE (13000) le 22 septembre 1955.

DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Lieu-dit ASCIAJO.

Une propriété comprenant deux parcelles de terre cadastrées :

- Section BZ N° 20 pour 15 ares 55 centiares, sur laquelle est édifiée une maisonnette
- Section BZ N° 62 pour 1 hectare 70 ares 28 centiares, (non bâtie)

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr